

Conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport du Finistère

Ref : 2023-1395529

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR

Recteur de la région académique de Bretagne, recteur de l'académie de Rennes DRAJES Bretagne la-DASEN Finistère.

Localisation

Quimper

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 28/11/2023

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Expérience souhaitée

Non renseigné

Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

Catégorie

Catégorie A+
(Encadrement supérieur - Emplois de direction)

Management

Oui

Télétravail possible

Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité directe de la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Finistère (DASEN), le conseiller du DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports occupe les fonctions de chef de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux

sports (SDJES).

A ce titre, le titulaire du poste :

- participe au sein de l'équipe de direction à la définition des orientations du service et au suivi de son activité ; en particulier il recherche toutes les complémentarités et synergies avec les autres politiques publiques portées par la DSDEN dans une logique de continuité éducative ;
- met en œuvre les politiques publiques dans le champ de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- définit, met en œuvre et suit les plans de contrôle du service dans son champ de compétences ainsi que les mesures de police administrative ;
- représente la DASEN, à la demande de cette dernière, auprès du préfet de département et des partenaires institutionnels (mouvement associatif départemental, mouvement sportif, associations de jeunesse et d'éducation populaire, collectivités locales, direction départementale à l'emploi, au travail et aux solidarités, caisse d'allocation familiale, etc.) ;
- est l'interlocuteur privilégié du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) qui assure la coordination de ces politiques publiques à l'échelle de la région.

Le Préfet de département, pour les missions relevant de sa compétence, dispose d'une autorité fonctionnelle sur le SDJES.

Profil recherché

La candidate ou le candidat doit disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine des politiques publiques de la jeunesse et des sports. Il doit en outre avoir exercé des responsabilités opérationnelles.

Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Connaissances :

- Cadre légal et réglementaire du domaine d'intervention
- Méthodologie de l'inspection et du contrôle
- Référentiels et bonnes pratiques afférentes au domaine d'intervention
- Cadre institutionnel des partenaires et des politiques sportives

Savoir-faire :

- Animer une équipe, un réseau
- Analyser et maîtriser les risques
- Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits
- Organiser une veille juridique
- Organiser la mobilisation des ressources
- Gestion de projet

Savoir être :

- Faire preuve de rigueur, de précision et de fiabilité
- Travailler en équipe pluridisciplinaire

- Représenter l'Etat
- Faire preuve de discrétion professionnelle
- Faire preuve de discernement et de maîtrise de soi
- Disponibilité
- Autonomie

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de CDASEN-JES, l'autorité de recrutement est le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est la DASEN du Finistère.

Les dossiers de candidature, constitués d'un *curriculum vitae*, d'une lettre de motivation, du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaire de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur le site *ChoisirLeServicePublic*, par voie hiérarchique, et uniquement par courriel, à:

Monsieur le recteur de l'académie de Rennes :
ce.cab@ac-rennes.fr et ce.dipate2@ac-rennes.fr

Une copie du dossier est à adresser par courriel au service de la politique de l'encadrement supérieur (SPES) :

mpes.mobilite@education.gouv.fr

au bureau des administrateurs de l'Etat et des emplois fonctionnels (DE 1-2) :
de1-2candidature@education.gouv.fr

et à la DSDEN 29 : muriel.baggio@ac-rennes.fr et copie ce.arh29@ac-rennes.fr

Aucune candidature ne sera traitée dans l'outil "Choisir le service public"

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du

décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.
La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.
Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant

création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Avis de vacance au JO

Sans objet

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

Qui sommes nous ?

Le Finistère est un département contrasté avec une attractivité marquée des agglomérations de Quimper (chef-lieu et 2° agglomération du département) et surtout de Brest et de la zone littorale en général. Il comprend également des territoires ruraux couvrant une partie du département. Le département comprend 9 quartiers en QPV et des territoires ruraux très isolés ou insulaires. Il est divisé en 4 arrondissements (Quimper, Brest, Morlaix et Châteaulin).

L'enseignement privé sous contrat y est historiquement très représenté.

Le Finistère est un lieu d'accueil important pour les séjours de mineurs et un territoire où les pratiques sportives, notamment nautiques, sont très développées. Il est en effet le premier département côtier de France.

Les 277 communes du Finistère comptent 917 179 habitants. Si la démographie reste assez dynamique, l'effectif scolaire diminue ce qui traduit un certain vieillissement de la population. Le Finistère scolarise 152 172 élèves à la rentrée 2023 répartis dans 591 écoles, 109 collèges, 57 lycées généraux et professionnels.

La DSDEN compte 143 agents sur son site et près de 200 ETP en intégrant les 17 circonscriptions (dont 2 circonscriptions ASH Nord et Sud).

Composé de 16 agents, le SDJES est localisé dans la Maison des Sports, à la cité administrative de Quimper, sur un autre site que la DSDEN située à 200 mètres de là. Un projet de déménagement pour sa relocalisation dans les locaux de la DSDEN devrait voir le jour fin 2025. La direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor compte 60 agents.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est composé de 14 agents, parmi lesquels la conseillère ou le conseiller du DASEN JES et une adjointe (IJS). Il est hébergé depuis un an dans les mêmes locaux que ceux de la DSDEN.